



Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Conseil municipal du 3 février 2020



SOMMAIRE

PREAMBULE	P. 2
CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	P. 3
SITUATION DE LA COLLECTIVITE	P. 9
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	P. 10
LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	P. 16
LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	P. 18
LES BUDGETS ANNEXES	P. 19

PREAMBULE

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, la tenue du débat d'orientations budgétaires s'impose entre autres aux communes de plus de 3 500 habitants. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission de ce rapport.

Le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil Municipal. Le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale

Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir. Il précise certains points particuliers comme les grandes dépenses / recettes en fonctionnement, la gestion de la dette, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal mais n'a aucun caractère décisionnel.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de :

- Discuter des grandes orientations du budget,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires évoque le contexte général économique, affiné jusqu'à l'échelle communale, puis présente la situation de Brissac Loire Aubance, tant en fonctionnement qu'en investissement et les capacités de la commune (Capacité d'Autofinancement, endettement, ratios, etc...).

Le contexte international

Source : <http://www.insee.fr/>

Extraits de la « note de conjoncture – décembre 2019 »

L'année 2019 aura été marquée par les incertitudes politiques et économiques qui ont pesé non seulement sur les échanges commerciaux mais aussi, plus globalement, sur l'investissement des entreprises et sur la croissance mondiale. Les tensions protectionnistes issues des États-Unis, les interrogations sur le chemin que prendra le Brexit, les questions sur les moteurs de l'économie chinoise mais aussi, au niveau sectoriel, les difficultés du secteur automobile dans un contexte de transition énergétique, auront largement contribué à obscurcir les perspectives de croissance.

En cette fin d'année 2019, le tableau n'est toutefois pas complètement sombre. Après avoir soufflé le chaud et le froid sur leurs négociations commerciales avec la Chine, les États-Unis semblent davantage désireux de conclure un accord, avant l'élection présidentielle à venir. Alors que le Royaume-Uni et ses partenaires européens oscillent depuis de longs mois entre espoirs déçus et lassitude, la perspective d'un Brexit sans accord semble tout de même s'éloigner.

Si la crainte d'un retournement conjoncturel global s'atténue, on peine à discerner le mouvement d'ensemble qui serait susceptible de redonner du souffle à l'économie mondiale. Il faut donc se contenter d'un tableau en clair-obscur, avec des facteurs de soutiens monétaires et budgétaires, mais aussi des contrastes, voire des défauts de coordination.

Les indicateurs conjoncturels les plus récents suggèrent ainsi que l'économie de la zone euro – dont singulièrement l'économie allemande – ne ralentirait pas davantage, voire accélérerait légèrement d'ici-là mi-2020. Les grands pays de la zone euro ont en effet, chacun à leur manière, mis en place des mesures de soutien au revenu des ménages. Certes, comme dans le passé récent, elles contribueraient en partie à l'accroissement de l'épargne. Mais la résistance de la demande intérieure permettrait à la croissance de la zone euro d'atteindre 0,3 % au deuxième trimestre 2020 (après +0,2 % aux trimestres précédents).

Avec une légère détente sur le front commercial, les échanges mondiaux reprendraient un peu d'élan début 2020

Les États-Unis et la Chine ont mis en application en septembre un nouveau train de relèvement de leurs tarifs douaniers. Cette escalade protectionniste a contribué à freiner la dynamique du commerce mondial en 2019 : il ne croîtrait que de 0,9 % après +4,6 % en 2018. Par ailleurs, les instances américaines ont relevé en octobre les droits de douanes sur les achats de certains produits européens. La hausse de ces barrières douanières sur les importations d'avions, de vins et de fromages français ne devrait toutefois n'avoir qu'un effet limité à court terme sur les livraisons et, a fortiori, l'activité française. Les velléités protectionnistes semblent en outre s'atténuer, laissant espérer un apaisement dans cette guerre commerciale. En effet, les États-Unis et la Chine ont repris les négociations à l'automne et le soutien à l'activité économique figure parmi leurs principaux objectifs pour 2020. Les échanges mondiaux pourraient donc reprendre de l'élan et leur acquis de croissance à la mi-2020 s'élèverait à +1,1 %.

Le ralentissement économique a conduit à une croissance du PIB en zone euro de +0,2 % au troisième trimestre (comme au deuxième, après +0,4 % au premier trimestre 2019). Alors que l'activité française a continué de croître à un rythme régulier de +0,3 % par trimestre, les tensions protectionnistes ont davantage pénalisé la production industrielle allemande. Le PIB allemand s'est replié au deuxième trimestre (-0,2 % après +0,5 % au premier trimestre) puis n'a crû que de 0,1 % au troisième trimestre, dans un contexte de baisse de l'investissement en équipement en lien avec celle de l'activité industrielle.

La Fed a de nouveau baissé ses taux directeurs en octobre

Après deux premières baisses en 2019, la Réserve fédérale (Fed) a de nouveau réduit d'un quart de point les taux directeurs américains en octobre. De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a repris en novembre ses achats obligataires, en raison d'une inflation sous-jacente qui demeure nettement inférieure à 2 % en zone euro (1,1 % en octobre). Après un point bas durant l'été, les taux souverains à 10 ans de la zone euro se sont un

peu redressés tout en restant négatifs pour l'Allemagne et la France. Le taux de change de l'euro a quant à lui évolué autour de 1,11 \$ à l'automne (taux retenu pour l'hypothèse de prévision).

Le ralentissement économique mondial ne suggère pas d'envolée des cours du pétrole

Malgré les quotas de l'Opep, l'embargo américain sur le pétrole iranien ou les difficultés de production vénézuélienne, le ralentissement économique mondial contribuerait à maintenir le prix du baril de Brent proche de 60 \$, hypothèse retenue en prévision.

La croissance mondiale continuerait de se tasser

Aux États-Unis, l'activité économique ralentirait en 2019 (+2,3 % après +2,9 % en 2018) sous l'effet d'une contribution de nouveau négative du commerce extérieur (-0,3 point) ; en outre, les effets des relances fiscales de 2018 s'estompent, ce qui conduit à un ralentissement de la consommation des ménages (+2,6 % en 2019 après +3,0 %) et de l'investissement privé (+1,3 % après +4,6 %). Au quatrième trimestre 2019, la croissance américaine se modérerait de nouveau à +0,3 % après +0,5 % aux deuxième et troisième trimestres 2019. En effet, la demande intérieure ralentirait, tandis que le commerce extérieur ne soutiendrait toujours pas l'activité.

L'activité japonaise serait quant à elle pénalisée en fin d'année par le repli de la consommation consécutif au relèvement de 2 points de la taxe à la consommation en octobre, avant de retrouver ensuite une croissance modérée au premier semestre.

En Chine, le ralentissement continu de la production industrielle et l'essoufflement de la demande intérieure pèseraient de nouveau sur l'activité. Les exportations chinoises continueraient de freiner nettement (+0,1% en acquis à la mi-2020 après +2,2 % en 2019 et +6,6 % en 2018). Le ralentissement affecterait également d'autres grandes économies telles que la Russie dont la croissance passerait à 1,4 % en 2019 après 2,2 %, ou encore l'Inde, pour laquelle le freinage serait plus marqué (+4,7 % en 2019 après +7,4 %). Le ralentissement de l'activité brésilienne en 2019 (+1,1 % après +1,3 % en 2018) serait toutefois plus modéré. Profitant d'un reflux de l'inflation et d'une stabilisation de son taux de change, la Turquie confirmerait sa reprise économique. En Argentine, les perspectives économiques demeurent sombres en raison d'une inflation galopante et de la baisse du pouvoir d'achat. Enfin, dans les pays d'Europe centrale et orientale, le climat des affaires baisse, dans le sillage du ralentissement de la zone euro.

Enfin, l'activité au Royaume-Uni ne croîtrait qu'à peine (de l'ordre de 0,0 % à +0,1 % par trimestre) jusqu'à la mi-2020, dans un contexte d'incertitude lié au Brexit ne permettant toujours pas à l'investissement des entreprises de redémarrer.

La reprise progressive en Allemagne conduirait à une croissance européenne modérée

Dans les principales économies de la zone euro, le moral des industriels s'est nettement dégradé, bien plus que n'a baissé le climat des affaires dans les services (graphique 2). Selon les indicateurs de climat des affaires de la Commission européenne, les soldes d'opinion dans l'industrie ont perdu 20 points en zone euro depuis le début de l'année 2018 et plus de 30 en Allemagne, contre un repli dans les services de respectivement 7 et 8 points seulement. Ces difficultés industrielles ont pu peser sur le moral des ménages et, par conséquent, sur leurs achats. Après ce passage à vide, les espoirs de reprise de l'activité allemande proviendraient de la demande intérieure, notamment de la consommation des ménages qui bénéficierait des gains de pouvoir d'achat en 2019 et début 2020. Ces revenus réels profiteraient aussi aux achats des ménages espagnols, français et italiens. Ainsi, la croissance du PIB pourrait redémarrer en Allemagne (passant de +0,0 % en fin d'année 2019 à +0,3 % au printemps 2020), se maintenir à +0,4 % par trimestre en Espagne mais elle s'élèverait seulement à +0,1 % par trimestre en Italie.

Le contexte national

Source : <http://www.insee.fr/>

Extraits de la « note de conjoncture – décembre 2019 »

La croissance française se maintiendrait autour de 0.2 / 0.3 % mais avec quelques nuances. La confiance des ménages s'est nettement redressée depuis un an avec l'accélération du pouvoir d'achat. Leur consommation continuerait de progresser à un rythme régulier, y compris fin 2019, malgré le recul des dépenses de transport sous l'effet des mouvements sociaux. Le commerce extérieur ne contribuerait à soutenir la croissance qu'au



quatrième trimestre 2019 : les exportations accéléreraient en fin d'année dans le sillage d'importantes livraisons aéronautiques et navales mais elles ralentiraient par contrecoup au premier trimestre 2020. L'investissement des entreprises pourrait également décélérer et, comme dans le reste de la zone euro, les dynamiques sectorielles seraient contrastées : les services tiendraient bon mais la production industrielle marquerait le pas voire fléchirait, tandis que la construction pourrait pâtir du ralentissement des travaux publics à l'approche des élections municipales.

Au total, la croissance française s'établirait à +0,3 % au quatrième trimestre 2019, fléchirait légèrement à +0,2 % au premier trimestre 2020 avant de remonter à +0,3 % au trimestre suivant, pour un acquis de +0,9 % à la mi-2020, après +1,3 % sur l'ensemble de l'année 2019. L'emploi ralentirait (près de 90 000 créations nettes prévues au premier semestre 2020, contre plus de 260 000 sur l'ensemble de l'année 2019) mais le taux de chômage resterait orienté à la baisse, de l'ordre de -0,1 point par trimestre (soit 8,2 % prévu au printemps).

Les exportations ralentissent

Depuis le début d'année 2019, les exportations françaises stagnent. La morosité des livraisons automobiles mais également des exportations de services ont pénalisé les exportations jusqu'au troisième trimestre. Elles accéléreraient cependant au quatrième trimestre, portées par les livraisons aéronautiques et navales (éclairage de la fiche Échanges extérieurs). Le rythme des livraisons se réduirait toutefois par contrecoup durant le premier semestre, conduisant à un acquis de croissance de +1,3 % à mi-2020. Le ralentissement des exportations serait ainsi assez net par rapport à 2019 (+2,1 % prévu) et 2018 (+3,5 %).

Les importations ont, de leur côté, été bien plus dynamiques que les exportations depuis le début de l'année. Elles continueraient de croître d'un peu moins d'1 % par trimestre d'ici la mi-2020, conduisant à un acquis de croissance à mi-année de 2,3 % après un accroissement de +2,5 % prévu en 2019. Ainsi, la contribution du commerce extérieur à la croissance serait négative en 2019 (-0,2 point de PIB) et son acquis pour 2020 serait encore négatif (-0,3 point).

Le climat des affaires se maintient à des niveaux élevés dans la construction et les services et diminue dans l'industrie

Comme en zone euro, le climat global des affaires plutôt favorable en France masque une divergence entre les principaux secteurs d'activité (graphique 3). Dans les services et le commerce de gros et de détail, l'indicateur de climat se maintient en zone favorable, autour de 105. En revanche, dans l'industrie, sa dégradation depuis deux ans l'a conduit en novembre 2019 au niveau de sa moyenne de long terme (100), ce qui n'avait pas été observé depuis juin 2015. À l'inverse, le climat dans le bâtiment reste depuis un an à des sommets (au-dessus de 110), atteints pour la dernière fois en 2008.

La production dans les services serait de nouveau robuste

Comme les climats sectoriels, les rythmes de production seraient plus soutenus dans les services marchands (de l'ordre de +0,5 % par trimestre début 2020, graphique 4) que dans l'industrie où le repli de l'activité se poursuivrait jusqu'en début d'année 2020. Dans la construction, l'optimisme déclaré actuellement par les entrepreneurs serait toutefois tempéré durant les prochains trimestres par le net ralentissement de l'activité dans les travaux publics. En effet, les investissements municipaux se tariraient à l'approche des élections de mars prochain (dossier Le cycle des élections municipales), marquant un coût d'arrêt sur la production et l'emploi d'une partie du secteur.

La croissance française serait comprise entre +0,2 % et +0,3 % par trimestre d'ici la mi-2020

Au total, le PIB français croîtrait de 0,3 % au quatrième trimestre 2019. C'est ce que suggèrent également de nouvelles prévisions de PIB « en continu » établies au moment de l'achèvement de la rédaction de cette Note (dossier Prévoir en continu la croissance française). Sa croissance serait ensuite de 0,2 % au premier puis de 0,3 % au deuxième trimestre 2020 (graphique 5). Après une croissance annuelle de +1,3 % en 2019, l'acquis de croissance du PIB serait de +0,9 % à la mi-2020.

La baisse tendancielle du taux de chômage se poursuivrait

L'emploi ralentit mais la hausse tendancielle de la population active continue de s'atténuer. Au-delà des aléas statistiques au trimestre le trimestre, le taux de chômage baisserait à nouveau de l'ordre de 0,1 point par trimestre, atteignant de 8,2 % au printemps 2020 contre 8,5 % un an plus tôt.



L'inflation demeurerait légèrement supérieure à 1 % au premier semestre 2020

L'inflation retrouverait en juin 2020 un niveau proche (+1,1 %) de celui de novembre 2019 (+1,0 %), après s'être élevée à +1,4 % en février 2020. Les effets des augmentations de prix dans certains secteurs (fiscalité indirecte sur le tabac, durcissement du bonus-malus automobile, éco-taxe sur les vols au départ de France, réduction de la durée des soldes à quatre semaines) seraient contrebalancés par la faiblesse tendancielle de l'inflation sous-jacente, proche de 1 % durant la période de prévision.

Après le dynamisme de 2019, le revenu des ménages progresserait moins vite début 2020

En 2019, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages augmenterait solidement (+2,1 % après +1,2 % en 2018, soit, par unité de consommation, +1,6 % après +0,7 %). Au-delà du dynamisme de l'emploi et des salaires, ont aussi contribué à cette hausse les réductions de taxe d'habitation, le relèvement de la prime d'activité, les exonérations d'impôts et de cotisations sociales à la charge des salariés sur les heures supplémentaires et les allègements de CSG pour certaines catégories de ménages. Après une lourde chute fin 2018, les indicateurs de confiance des ménages se sont d'ailleurs nettement redressés en 2019 (éclairage de la fiche Revenu des ménages). La deuxième vague de réduction de la taxe d'habitation porterait les revenus des ménages au quatrième trimestre, puis les réductions d'impôt sur le revenu prendraient le relais début 2020. L'acquis de croissance des revenus réels des ménages serait de +0,8 % à la mi-2020, soit +0,4 % par unité de consommation.

La consommation des ménages garderait son rythme

Au quatrième trimestre 2019, la consommation des ménages serait ponctuellement affectée par de moindres dépenses en énergie mais aussi en services de transport du fait des mouvements sociaux en octobre et décembre ; à l'inverse, elle serait soutenue par un regain de consommation alimentaire. En début d'année 2020, elle conserverait un rythme de croissance de +0,3 % par trimestre. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages atteindrait 15,2 % en fin d'année 2019 avant de refluer légèrement jusqu'à 14,7 % au deuxième trimestre 2020. L'investissement des entreprises serait un peu moins dynamique qu'en 2019

Les entrepreneurs demeurent prudents sur leurs perspectives d'investissement

L'investissement des entreprises a été soutenu ponctuellement au troisième trimestre (+1,4 %) par l'anticipation d'un changement de normes automobiles qui a stimulé les dépenses en produits manufacturés. Ces dernières caleraient ensuite au quatrième trimestre, mais l'investissement en services des entreprises demeurerait dynamique en fin d'année 2019. Dans un environnement macroéconomique un peu moins porteur, l'investissement des entreprises ralentirait à +0,7 % au premier trimestre puis +0,6 % au deuxième trimestre 2020.

Le contexte régional

Source : ores.paysdelaloire.fr

Le ralentissement de l'économie dans la plupart des économies avancées est aujourd'hui clairement engagé. En Union européenne, l'Italie et l'Allemagne sont les plus touchées. En particulier, les constructeurs automobiles sont désormais confrontés aux évolutions structurelles nécessaires de leurs moteurs mais également au ralentissement du marché chinois, largement impacté par sa guerre commerciale avec les États-Unis.

En France, la croissance se maintient à un niveau faible. Elle devrait atteindre 1,3 % en 2019 contre 1,7 % l'an passé. Le climat des affaires dans l'industrie se dégrade et passe désormais tout juste sous sa moyenne de longue période, indicateur d'une baisse d'activité envisagée par les chefs d'entreprises. En revanche, dans les services et le bâtiment, les tendances demeurent bien orientées. En effet, la consommation des ménages resterait le principal soutien de la croissance française ces prochains mois.

Dans ce contexte international compliqué, le secteur automobile régional qui compte beaucoup d'équipementiers associés au moteur diesel, est aussi impacté. Plus généralement, le tassement de la production dans certaines activités industrielles avec une baisse des effectifs intérimaires est en cours.



Symbole de ce contexte un peu plus complexe, la demande de chômage partiel est désormais plus élevée dans l'industrie, notamment chez les sous-traitants de l'automobile et dans la métallurgie, signe que l'attentisme est de mise chez certains chefs d'entreprises.

Pour autant, tous les secteurs industriels ne sont pas touchés par ce ralentissement. La diversité industrielle de la région permet une fois encore de limiter les à-coups conjoncturels.

Installée en Sarthe, Fémilux, désormais plutôt tournée vers la maroquinerie de luxe, prévoit 150 embauches dans les prochaines années. En Maine-et-Loire, 2021 devrait voir la création du nouveau site de Lacroix Électronique, intégrant les exigences de l'industrie 4.0. En Vendée, Océa, le spécialiste des bateaux en aluminium prévoit l'ouverture d'un hall supplémentaire avec de nouveaux emplois à la clé. En Loire-Atlantique, le spécialiste du "velcro", Applix, va s'installer dans son extension de près de 20 000 m². Enfin en Mayenne, Rapido, le fabricant de camping-cars se développe également à l'international (Canada).

En Pays de la Loire, au 3^e trimestre 2019, le taux de chômage demeure ainsi particulièrement bas, très en deçà de la moyenne nationale. L'emploi salarié se stabilise et progresse même toujours dans l'industrie. De même, l'investissement des entreprises de la région continue de s'accroître. Les chiffres d'affaires sont en hausse dans l'industrie manufacturière comme dans le commerce. Sur le marché du travail, les déclarations d'embauche en CDI sont plus dynamiques que celles en CDD, en baisse. La région affiche donc un ensemble de signaux encourageants pour la croissance future des Pays de la Loire.

Les concours financiers de l'Etat aux Collectivités

Pour la troisième année consécutive, le projet de loi de finances 2020 stabilise les concours financiers de l'État aux collectivités qui s'établiront à 48,9 milliards d'euros, en augmentation de 600 millions d'euros par rapport à 2019. Ce qui ne signifie pas que toutes les communes verront leur DGF maintenue en 2020

La dotation globale de fonctionnement

Si la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera maintenue à son niveau de 2019, les dotations de péréquation poursuivent leur évolution croissante : + 90 millions d'euros chacune pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Seule la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) reste stable.

Les autres concours financiers

Un certain nombre de concours financiers de l'État aux collectivités locales sont regroupés dans une enveloppe dont le montant global annuel est soumis à un plafond. Or, au sein de cette enveloppe, certains concours financiers étant en hausse, pour garantir le respect du plafond global, plusieurs dotations sont ajustées à la baisse et jouent donc le rôle de variable d'ajustement. Ainsi, les dotations du bloc communal sont amputées de 69 M€, notamment le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (en baisse de 15 %).

A noter que pour cette dernière enveloppe, les montants individuels seront désormais notifiés par arrêté ministériel publié au Journal officiel, et non plus par des courriers adressés à chaque collectivité par le préfet.

La fiscalité

- Les bases d'imposition sont revalorisées de 0.90 % pour cette année pour une inflation d'1.4 % sur l'année
- Le PLF 2020 acte par ailleurs la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020, alors que les 20 % restant connaîtront sa disparition progressive : allègement de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023. Cette perte de ressource sera compensée aux communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dès le 1^{er} janvier 2021. Ce transfert s'accompagne d'un mécanisme de pondération pour éviter les pertes ou gains trop importants de certaines collectivités. Pour Brissac Loire Aubance, le transfert est annoncé comme neutre..



Les dotations d'investissement

Elles sont principalement de deux sortes :

- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue à 1,046 milliards d'euros ;
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) atteindra 570 millions d'euros. Comme depuis 2018, 200 millions d'euros sur cette dotation seront consacrés au soutien des initiatives reconnues dans le Grand plan d'investissement (rénovation thermique, transports durables).

LE CONTEXTE GENERAL EN SYNTHÈSE...

- Un montant de dotation globale de fonctionnement stabilisé
- Des dotations de péréquation en hausse
- Des variables d'ajustement issues du bloc communal

SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Contexte

Issue de la volonté des élus des communes historiques suivantes : Les Alleuds, Brissac-Quincé, Charcé Saint Ellier sur Aubance, Chemellier, Coutures, Luigné, Saint Rémy La Varenne, Saint Saturnin sur Loire, Saulgé l'Hôpital et Vauchrézien, la commune de Brissac Loire Aubance a été créée au 15 décembre 2016 par arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-116.

Au 1^{er} janvier 2020, la population s'élève à 11 085 habitants. La configuration du territoire reste particulière par rapport aux communes de même strate, considérant l'étalement sur 120 km² avec 10 communes rurales ayant chacune un historique propre, des infrastructures propres, qui induisent une spécificité dans le traitement des dossiers, pouvant impacter le budget (ex : 9 écoles soit le triple d'une commune de strate similaire et souvent urbaine multipliant par autant les frais fixes).

De plus, la création d'une nouvelle commune, et a fortiori dépassant les 10 000 habitants, a imposé de nouvelles obligations telles que l'harmonisation des tarifs à prestations égales (un même service = un même coût pour tous), l'harmonisation de la fiscalité, un recensement annuel de la population, l'harmonisation des pratiques entre les communes, des agents, etc...

Ce contexte contraint donc davantage une élaboration budgétaire stabilisée et optimisée.

Par ailleurs, Brissac Loire Aubance est membre de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (57 000 habitants), elle-même issue de la fusion des Communautés de Communes Loire Aubance, Coteaux du Layon et Loire Layon. Dans ce contexte, des retours de compétences ont été actés en 2019, tels que le sport, l'enfance, la jeunesse. Ces retours de compétences ont été compensés financièrement via l'attribution de compensation, et ont impacté l'organisation en 2019.

L'année qui s'ouvre devrait être la première année stabilisée avec un périmètre identique à l'année précédente.

L'évolution des Comptes Administratifs

Brissac Loire Aubance achève son troisième exercice avec un périmètre d'activité différent de ceux de 2017 et 2018, faussant ainsi la comparaison entre les différents exercices.

	2016 ⁽¹⁾	2017	2018	2019 provisoires
RECETTES	7 339 712,78 €	8 359 136,91 €	8 171 191,03 €	8 393 550,77 €
DEPENSES	6 366 007,30 €	6 960 781,83 €	7 613 353,14 €	6 849 100,78 €
Excédent	973 705,48 €	1 398 355,08 €	557 837,89 €	1 544 449,99 €

(1) Issus des comptes de gestion des communes historiques - Source <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex> Communes historiques

Après une croissance continue des dépenses depuis sa création, l'année 2019 marque une inversion de tendance. Cependant, celle-ci s'explique en grande partie à l'évolution de la composition de l'attribution de compensation, dont une partie consiste désormais en une dépense d'investissement (418 000 €). Le reste de la différence est aussi liée au détransfert et retransfert des services communs.

Les recettes sont au niveau de 2017 en raison de dotations d'état en augmentation et de droits de mutations en forte croissance.

LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN SYNTHÈSE...

- Un périmètre fonctionnel en évolution complexifiant l'interprétation des données
- Une décomposition de l'attribution compensation jouant sur le résultat
- Des recettes supplémentaires en 2019 non pérennes

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

☞ Préambule

Elles sont principalement constituées de 2 éléments dont la proportion dans le total des recettes représente plus des trois quarts. Leur proportion augmente dans le global en raison du tassement des autres recettes.

	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	8 359 136,91 €	8 171 191,03 €	8 393 550,77 €
Contributions directes	40.83 %	42.70 %	42,92%
Dotations d'Etat	32.62 %	34.77 %	34,61%

NB : La suppression de la DSR ferait baisser la part des dotations à 31 %, les contributions directes voyant parallèlement leur proportion augmentée

☞ Les contributions directes :

Les contributions directes constituent LA RECETTE sur laquelle la collectivité dispose de marges de manœuvres.

Elles évoluent en fonction de trois éléments :

- Le lissage des taux sur 9 ans afin de les harmoniser sur l'ensemble du territoire
Pour rappel le taux moyen pondéré de Brissac Loire Aubance est de :
 - Taxe d'Habitation : 15,40%
 - Taxe Foncière : 21,27%
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 38,32%
- L'actualisation annuelle des bases opérées par la loi de finances est de :
 - 1,20 % pour les propriétés bâties et non bâties qui n'entrent pas dans le champ d'application de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. En effet, s'agissant des locaux professionnels révisés, il est prévu une mise à jour annuelle des tarifs et des valeurs locatives.
 - 0,90 % pour les valeurs locatives des locaux d'habitation des résidences principales retenues pour le calcul de la taxe d'habitation et des valeurs locatives moyennes
 - 1,20 % pour les valeurs locatives des locaux des résidences secondaires retenues pour le calcul de la taxe d'habitation.
- La modification des taux d'imposition relevant de l'assemblée municipale

	2017	2018	2019	2020 ⁽¹⁾
Contributions directes	3 394 419,00 €	3 489 313,00 €	3 602 234,00 €	3 621 358,00 €

(1) Produit calculé à taux constants sur les bases définitives 2019 actualisées

Il convient de rappeler que ces taux font l'objet d'un lissage de 2017 à 2025 pour chacune des 10 communes historiques impactant à la hausse ou à la baisse le montant d'imposition des habitants, sur la base historique d'imposition 2016.

Par ailleurs, force est de constater que le potentiel fiscal de la commune de Brissac Loire Aubance est largement inférieur à la moyenne des communes de sa strate. Cet écart va croître avec la suppression de la taxe d'habitation puisqu'alors que la base en € par habitant de Brissac Loire Aubance était égal à 65 % de la base nationale, en matière de taxe foncière bâtie le rapport est 53 %.

2018	B.L.A.	Département	Région	Nationale
Valeur locative moyenne (habitation)	2 594 €	2 828 €	3 284 €	3 589 €
Taxe d'habitation				
Bases en € par hab.	905	971	1 556	1 392
Taux (com + EPCI)	25,57%	22,86%	25,41%	25,50%
<i>Dont Taux Commune</i>	15,40%	15,85%	15,94%	16,68%
Produit en € par hab	231 €	222 €	395 €	355 €
<i>Produit en € par hab BLA</i>	139 €	154 €	248 €	232 €
<i>Produit en € pour 11 000 hab</i>	1 533 070 €	1 692 939 €	2 728 290 €	2 554 042 €
Taxe Foncière Bâti				
Bases en € par hab.	714	781	1 309	1 349
Taux	23,81%	24,96%	21,74%	24,56%
Produit en € par hab	170 €	195 €	285 €	331 €
<i>Produit en € pour 11 000 hab</i>	1 870 037 €	2 144 314 €	3 130 343 €	3 644 458 €

☞ Dotations d'Etat :

Elles représentent un tiers des recettes de fonctionnement et constituent un élément qui s'impose à la collectivité.

○ La dotation Globale de fonctionnement (DGF)

Contrairement aux dernières années, il n'y a pas eu de contribution supplémentaire au redressement des finances publiques en 2019. Cela s'est traduit pour Brissac Loire Aubance par une légère augmentation de son montant (+ 5 000 €).

○ La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Auparavant, les communes historiques bénéficiaient toutes de la DSR. Malgré le passage en commune nouvelle à plus de 10 000 habitants, cette dotation a été maintenue en 2018 et 2019. Cependant, son bénéfice est désormais incertain et sa pérennité est sujette à question. Or, son volume revêt une importance certaine dans le budget de la collectivité, d'autant qu'elle a variée en 2019 de 6 %.

○ La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

La DSU progresse d'année en année (8 % en 2018, 6 % en 2019) pour fleurir avec les 400 000 €. Il s'agit d'une dotation de péréquation dont l'évolution devrait se poursuivre.

○ La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

Autre dotation basée sur la péréquation des territoires, la DNP voit son importance croître d'année en année. Si cette augmentation permettra de contrecarrer la diminution de la DGF, elle signifie aussi que notre territoire ne fait pas partie des plus riches territoires nationaux.

	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	1 414 740,00 €	1 399 988,00 €	1 404 596,00 €
DSR (<i>extinction en 2021</i>)	450 079,00 €	478 558,00 €	507 037,00 €
DSU	349 082,00 €	377 467,00 €	399 749,00 €
Dotation nationale de péréquation	317 126,00 €	363 823,00 €	412 000,00 €
Global	2 531 027,00 €	2 619 836,00 €	2 723 382,00 €

☞ Produits de services :

Un travail d'harmonisation de l'ensemble des tarifs a été mené par nature de services : restauration, périscolaire, concessions, salle des fêtes, etc... Cette uniformisation des principes de tarification s'est appuyée sur des critères cohérents et d'objectif commun.

Ces produits comptent pour 6 % dans les recettes réelles de fonctionnement. Ils sont composés, en 2019, à hauteur de 83 % des produits liés aux activités scolaires ou périscolaire (439 024.12 €). L'ensemble des autres produits de service (location de salle, occupation domaine public, accès aux manifestations culturelles...) ne pèse que 1 % des recettes globales de fonctionnement.



☞ Divers produits :

Les 20 % de recettes réelles restantes sont constituées de :

- Recettes exceptionnelles liées à des remboursements de sinistre, des cessions d'immobilisations qui ne sont pas pérennes par nature
- Des locations

Dépenses de fonctionnement

En préambule, il apparaît nécessaire de rappeler que l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales hors frais financiers est supérieure de 0,28 point à l'inflation hors tabac. Cette inflation est mesurée par comparaison avec l'indice des prix à la consommation hors tabac (ou « Panier de la ménagère »).

Sur la dernière année de données disponibles (les quatre trimestres de juillet 2018 à juin 2019 rapportés aux quatre trimestres précédents), et pour l'ensemble des communes, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières progresse plus rapidement (+ 1,68 %) que l'inflation supportée par les consommateurs (+ 1,40 %). Cela se vérifie quelle que soit la strate démographique observée, mais l'écart est d'autant plus grand que les communes sont peu peuplées, les communes de moins de 3 500 habitants enregistrant la pression inflationniste la plus élevée.

☞ Dépenses de personnel :

○ La structuration de la commune et la politique de Ressources Humaines de la collectivité

La commune de Brissac Loire Aubance compte 106 agents (66 agents titulaires et 40 agents contractuels).

Après :

- 2017 qui aura été un temps d'agglomération des données des communes historiques,
- 2018 aura connu la mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) assurant un traitement homogène des agents de la collectivité.

2019 correspond à la mise en place des premières mesures organisationnelles tendant vers la mise en place de la structure cible définie de façon à offrir le meilleur service possible à la population :

- Définition des pôles
- Structuration du pôle Gestion Technique du Territoire
- Structuration du pôle Moyens Généraux

○ La structure des effectifs au 31 décembre 2019

Agents en position d'activité		%
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	66	62 %
Non titulaires occupant un emploi permanent	6	6 %
Non titulaires occupant un emploi non permanent	34	32 %
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	--	--

Agents titulaires par secteur		%	En ETP	
Scolaire - Périscolaire	39	59 %	33,65	57 %
Service administratif	10	15 %	8,91	15 %
Gestion Technique du Territoire	8	12 %	8	13 %
Moyens Généraux (Finances - RH - Marchés - Informatique)	7	11 %	6,64	11 %
CCAS	1	1,5 %	1	2 %
Rayonnement du territoire	1	1,5 %	1	2 %

Agents titulaires et non titulaires par secteur		%	En ETP	
Scolaire - Périscolaire	72	59 %	50,22	61%



Service administratif	11	15 %	9.91	12%
Gestion Technique du Territoire	9	12 %	9	11%
Moyens Généraux (Finances – RH – Marchés – Informatique)	8	11 %	7.64	9%
CCAS	2	1.5 %	2	2%
Rayonnement du territoire	4	1.5 %	4	5%

Agents titulaires par catégorie			%
Catégorie A		3	5 %
Catégorie B		5	7 %
Catégorie C		58	88 %

Agents titulaires par sexe			%
Hommes		8	12 %
Femmes		58	88 %

○ **Les dépenses de personnel**

Elles représentent 43 % des dépenses réelles de fonctionnement

Traitements et indemnités		%
Rémunération principale titulaire	1 129 928 €	56.00 %
Rémunération principale non titulaire	590 805 €	29.00 %
Indemnités	256 294 €	13.00 %
NBI	29 591 €	2 %
Dont Heures supplémentaires et complémentaires	83 863 €	

Dépenses annexes		
Médecine préventive		11 084.17 €
Assurance contre les risques statutaires		83 097.19 €
Adhésion au CNAS		24 860.00 €

Avantage en nature		
Repas		6 979.75 €
Vêtement de travail		962.93 €
Véhicule		1
Logement		Néant

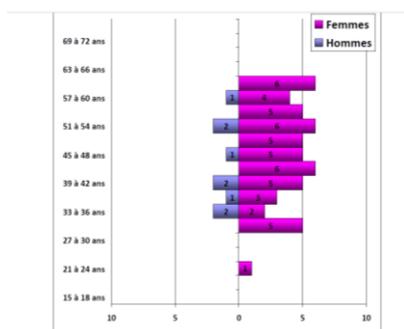
○ **Le temps de travail**

Un nouveau protocole a vu le jour en 2018. Sur la base d'un temps de travail de 1 607 h par an pour un agent à temps complet, l'organisation et la présence dans les services ont été redéfinies.

○ **Le RIFSEEP**

Le Conseil Municipal du 15 janvier 2018 a validé les principes de mise en place du RIFSEEP (délibération n°D2018-01-15-6). Le travail commun qui s'en est suivi entre élus et agent a permis d'aboutir à la mise en place de ce nouveau régime, qui a permis une harmonisation par le haut des traitements individuels.

- **La pyramide des âges des agents titulaires**



Le Conseil Municipal souhaite maîtriser les dépenses de masse salariale en optimisant la gestion du personnel
La stabilisation des effectifs est un objectif majeur (à périmètre d'action constant).

- ☞ **Les subventions aux associations locales :**

Le soutien aux associations locales demeure un point de vigilance de l'assemblée qui en 2019 a maintenu l'enveloppe globale des attributions, hors dotations exceptionnelles.

- ☞ **Les dépenses scolaires :**

LE BUDGET : Les activités scolaires et périscolaires sont aujourd'hui les compétences les plus importantes de la commune. Le budget alloué en termes de personnel, de fonctionnement, de subventionnement est donc important. La nouvelle commune recense 9 écoles pour lesquelles les attributions budgétaires de fonctionnement quotidien ont été harmonisées.

L'ORGANISATION : Les effectifs globaux sont en baisse constante. Ainsi sur 50 salles de cours recensées sur le territoire, 36 sont occupées par des groupes classes, les autres ayant été réinvesties. Les ajustements du nombre de classes par l'éducation nationale devront conduire rapidement à la définition d'une politique scolaire territoriale devant optimiser le service et les moyens mis à disposition.

LES TAP : Par décision en date du 15 janvier 2018, l'assemblée municipale a délibéré de façon à maintenir les rythmes scolaires actés en 2014 et reconduire les Temps d'Activités Périscolaires sur les neuf écoles. Cependant, la gestion de cette activité devient extrêmement difficile en raison de la difficulté à recruter et fidéliser des agents sur des temps d'emploi limités.

LA RESTAURATION : Le service de restauration scolaire fonctionnant aujourd'hui de façon différente dans chaque école (production sur place ou fournie par un prestataire), est l'objet d'une réflexion globale afin d'harmoniser les pratiques et rendre efficiente l'organisation.

- ☞ **Dépenses de bâtiment**

Le regroupement des communes a permis de faire un état des lieux du parc des bâtiments communaux dénombrés à plus 100 sur l'ensemble du territoire.

Les charges inhérentes au fonctionnement de ces bâtiments représentent environ 12% du budget de fonctionnement. Ces charges regroupent les frais d'électricité, eau, téléphone, assurance, réparations diverses, ménage, taxe foncière, contrats d'entretiens divers, etc...Au regard de l'ensemble de ces charges, un logiciel a été mis en place pour faciliter une analyse fine de l'ensemble de ces bâtiments.



D'autre part, un groupe de travail a été constitué avec mission de réfléchir à la gestion du parc immobilier et à la nécessité, ou non, de le conserver dans sa globalité. A la suite, certains biens municipaux ont été ouverts à la vente.

Attribution de compensation

Elle évolue dans le temps en fonction la répartition des compétences entre CCLLA et la commune. En 2019, l'attribution de compensation prévisionnelle sera de 744 924 € suite aux différents retours de compétences et à la création de services communs. L'attribution négative pour la commune inclut **principalement** le coût de compétences transférées : service voirie, sports (pour les installations utilisées par les collégiens), la petite enfance, le développement économique ...

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EN SYNTHÈSE...

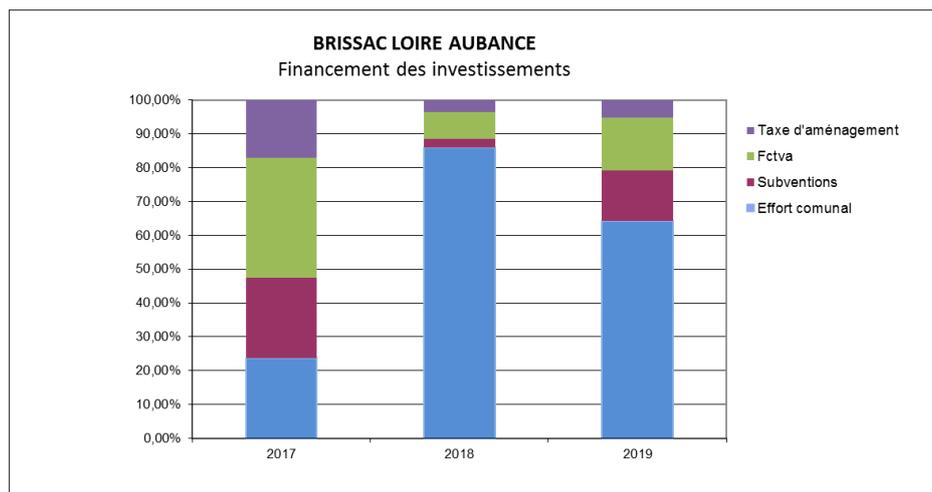
- Une volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition qui poursuivent leur lissage en entamant la quatrième année
- Des dotations de l'Etat favorables mais qui seront impactées par la disparition programmée de la DSR pour Brissac Loire Aubance
- Des recettes de fonctionnement issues des services à la population à l'impact limité
- Une professionnalisation des services, génératrice de dépenses de personnel et de fonctionnement (remises aux normes...)

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissements 2019 sont issues :

- De l'autofinancement dégagé par la collectivité en section de fonctionnement
- Du Fonds de Compensation de la TVA, dépendant du niveau d'investissement de la collectivité
- De la Taxe d'Aménagement dépendant des demandes d'urbanisme
- Des subventions, dont la perception est généralement postérieure à la période de réalisation
- Des emprunts



Dépenses d'investissement

Après une première année aux réalisations limitées à 1 141 346,45 €, Brissac Loire Aubance a adopté en 2018 un rythme plus soutenu en investissant 3 831 471,27 € auxquels s'ajoutent 1 276 224,51 €, d'engagements restant à mandater soit un global de dépenses d'équipement de 5 107 695,78 €.

Cet effort important est à rapprocher de la moyenne annuelle des investissements des collectivités historiques de 2013 à 2016 qui était d'environ de 4 494 000 €. Cependant pour pouvoir être comparé au chiffre de 5 107 695,78 €, il serait nécessaire d'ôter aux 4 494 000 € le remboursement du capital des emprunts d'environ 600 000 € et d'atténuer l'effet de deux grosses opérations ayant artificiellement augmentées la moyenne historique : la première partie de l'aménagement du centre bourg de Vauchrézien et la réhabilitation de l'école des jardins de Brissac Quincé.

Pour 2019, les réalisations se sont élevées à 2 580 414,47 € avec un taux de réalisation à hauteur de 84 % signifiant que toutes les opérations votées ont été engagées à l'exception des ADAP et du complexe du marin.

👉 Les projets structurants du budget 2019

Les opérations marquantes de 2020 devraient être la requalification des espaces extérieurs du complexe sportif du Marin et de la mairie des Alleuds. Elle connaîtra aussi la fin des travaux d'enfouissement des réseaux à Luigné avec la réfection des trottoirs, la livraison de la maison France service et l'achèvement des travaux liés au pôle commercial-services et à l'aménagement du centre bourg de St Saturnin sur Loire. De même, l'année 2020 devrait connaître la mise en accessibilité d'un grand nombre de nos bâtiments publics pour en permettre l'accès à tous.

Brissac Loire Aubance poursuit ainsi la vitalisation de son territoire en conduisant une politique active de soutien à l'activité commerciale, en mettant à disposition des moyens aux partenaires extérieurs pour assurer leur présence sur le territoire au bénéfice de la population.

Gestion de la Dette

Pour financer les investissements 2018, la collectivité a eu recours à un emprunt de 2 000 000 € souscrit à taux fixe à 1.50 % sur 20 ans. Cet emprunt pèse sur la capacité de désendettement (ratio de l'en-cours de dette sur le montant de la CAF brute) de la collectivité qui cependant reste raisonnable à 4 années, en diminution de 3 ans en raison d'une CAF brute légèrement redorée.

Cette donnée peut être rapprochée du ratio cumulé 2016 des communes historiques sur l'année 2016 qui affichait 9 années.

	2016 ⁽¹⁾	2017	2018	2019
Capacité de désendettement	9,23	8.36	6,82	3.96
Moyenne des communes de + de 10 000 h	7.40	7.30	n.c.	n.c.

(1) Issus des comptes de gestion des communes historiques - Source <https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex> Communes historiques

Structure de la dette

La dette est essentiellement constituée d'emprunts à taux fixe (96 %).

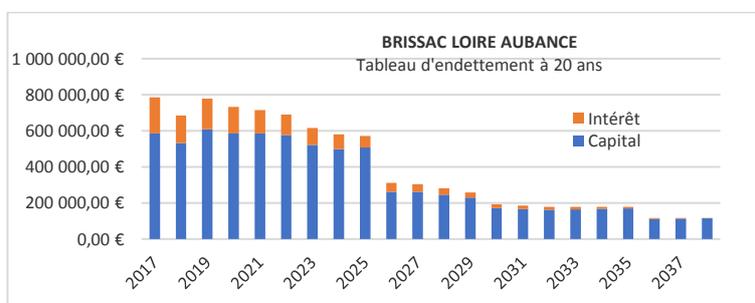
La dette variable représente un capital restant du au 1^{er} janvier 2019 de 104 670.87 € sur un capital initial de 410 000 €.

Répartition du capital remboursé par nature de taux



Tableau d'amortissement de la dette :

Il fait ressortir la capacité de la collectivité à emprunter de nouveau en 2025, pour une dette nouvelle produisant son effet à compter de 2026.



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT EN SYNTHÈSE...

- Un effort d'équipement soutenu
- Fortement dépendant de l'autofinancement
- Avec une capacité à s'endetter fortement réduite **si la CAF Nette n'est pas stabilisée**

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement représente le montant dégagé en fonctionnement afin d'assurer le remboursement des emprunts et autofinancer les dépenses d'équipement.

	2016 ⁽¹⁾	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	7 275 113,07	8 299 308,86	8 048 663,82	8 265 753,80
Dépenses de fonctionnement	6 100 305,54	6 558 031,98	7 141 115,68	6 376 631,95
C.A.F. brute	1 174 807,53	1 741 276,88	907 548,14	1 889 121,85
Capital des emprunts	535 159,46	585 135,00	532 496,00	609 005,74
Attribution de compensation	----	----	----	418 000,00
C.A.F. nette	639 648,07	1 156 141,88	375 052,14	862 116,11

(2) Issus des comptes de gestion des communes historiques - Source <https://www.impots.gouv.fr/oll/zf1/accueil/flux.ex> Communes historiques

Amortissement	201 102,05	259 982,97	349 709,95	344 671,27
C.A.F. amortissements déduit	438 546,02	813 221,38	30 313,69	517 444,84

La diminution de la C.A.F. nette résulte de la mise en place de différentes politiques municipales traduisant la mise en œuvre de la feuille de route de la commune de Brissac Loire Aubance : politique culturelle, communication, harmonisation des activités périscolaires, politique scolaire, gestion du patrimoine bâti....

Elle se redresse en 2019 en raison de recettes de fonctionnement en fortes progressions mais qui ne sont pas pérennes : remboursement de traitement par les assurances, droits de mutation....

LA CAF EN SYNTHÈSE...

La Capacité d'Auto Financement de Brissac Loire Aubance semble se rétablir, mais reste **TRES FRAGILE**. Pour reconstituer une CAF, nécessaire à la poursuite des projets municipaux et gage du maintien des services publics, différents axes de travail sont possibles :

- Diminuer les dépenses de fonctionnement
- Optimiser le fonctionnement des services
- Revaloriser les recettes de fonctionnement

LES BUDGETS ANNEXES

Brissac Loire Aubance compte cinq budgets annexes sont les suivants :

- Lotissement de la Chaintre sur la commune déléguée de St Saturnin sur Loire. Les 4 derniers lots à céder sont soit sous compromis soit réservé. Il demeure à payer le solde des travaux de viabilisation. au 1^{er} février 2019.
- Lotissement des Murets sur la commune déléguée des Alleuds. Un seul lot a été vendu. Les trois derniers sont à vendre entre 32 500 et 34 300 €.
- Lotissement Clos de Bel Air sur la commune déléguée de Vauchrézien. L'ensemble des lots sont vendus. Il demeure à régulariser la cession à AAA.
- Le budget magasins de Coutures : il concerne la mise en location d'un garage, d'une épicerie et d'une brasserie. Depuis plusieurs années, les travaux conduits sur le besoin de ces commerces sont supérieurs au produit des locations. Les travaux se poursuivant, l'excédent sera nul dès 2020 ou 2021 au plus tard.
- Le budget Cellules commerciales de Chemellier : elles accueillent des activités libérales (infirmier, kinésithérapeute) et commerciales (boulangier, traiteur). Des travaux sont réalisés chaque année sans compromettre l'équilibre financier du budget